

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE
COMMUNE DE GINESTAS

N° D2023-07-10

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
de l'AUDEArrondissement
de NARBONNEDomaine :Admnsitration
Générale**Objet :** Etude de pré-
faisabilité - projet de
réalisation d'un Pôle
MédicalNbre de conseillers

- en exercice	15
- présents	13
- votants	15
- absents	2
- exclus	0

Convocation en date
du : 26 juin 2023Affichage en date
du : 05 juillet 2023Publication de la
présente en date
du : 05 juillet 2023**CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION
SOUS-PREFECTURE
DE NARBONNE LE :
05 juillet 2023****PAR PUBLICATION
LE : 05 juillet 2023****Séance du Conseil Municipal du 04 juillet 2023**

Le Conseil Municipal de la commune de Ginestas, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Georges COMBES.

Présents : COMBES Georges, LEDOYEN Anne-Sophie, BLANC Eric, GREGOIRE Annick, CECCHINATO Alain, AGUAS Marie Line, CARDONA Delphine, CRESSEND Laurent, HAMMOUDI Bilal, MARTINEZ Christine, PRIOLEAU Karine, RANDRIAMANALINA Nalson, VIGNON Lucie.**Formant la majorité des membres en exercice.****Absents :** ROCHETTE Justin, TROCHON Marjolaine**Procurations :** ROCHETTE Justin à CECCHINATO Alain, TROCHON Marjolaine à BLANC Eric**Secrétaire :** AGUAS Marie Line

Monsieur le Maire expose qu'un projet de Pôle Médical a été mis à l'étude. Afin de permettre d'aller plus en avant dans ce projet, il propose de désigner un bureau d'étude afin d'établir une étude de pré-faisabilité du projet.

Il expose l'offre tarifaire du bureau d'étude ALENIS qui comprend :

1. La collecte de l'ensemble des documents déjà existants sur le projet (par exemple programme de construction envisagé, comptes rendus de réunions passées, esquisse du projet, plan d'aménagement du parking avec chiffrage, etc...)
2. L'étude du « contexte concurrentiel », les loyers ou montant d'acquisition supportables par les praticiens susceptibles de s'implanter (à la fois en auditionnant ces professionnels et en comparant les éléments recueillis à une étude de marché locale)
3. Le chiffrage du volume d'investissement global de ce projet immobilier à partir des éléments existants déjà obtenus par la Ville et de ratios financiers découlant de notre expertise sur ce type de sujet.
4. L'établissement de plusieurs simulations de montages financiers (avec simulations de bilans pré opérationnels d'opération mixte de promotion/investissement locatif ou investissement locatif seul)

Ces études permettront à la ville de déterminer si cette opération est économiquement réaliste dans son principe.

Il expose que le montant forfaitaire de cette prestation s'élèverait à 4 850,00 € HT soit 5 820,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Désigne le bureau d'étude ALENIS pour réaliser l'étude de pré-faisabilité du projet de réalisation d'un pôle médical
- Approuve le devis pour un montant forfaitaire de 4 850,00 € HT soit 5 820,00 € TTC
- Autorise le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré en séance le jour, le mois et l'an ci-dessus et ont, les membres présents, signés au registre. La convocation registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 du C.G.C.T.

Ginestas, 04 juillet 2023
Georges COMBES
Maire

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le



ID : 011-211101647-20230704-D20230710-DE